

Montréal, le 13 septembre 2010

PAR COURRIEL

L'Honorable Jack Layton  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A6

**Objet : Le NPD complice de la lutte idéologique contre le registre des armes à feu?**

Monsieur Layton,

À moins d'un mois du vote à la Chambre des communes sur le projet de loi C-391 (Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu - abrogation du registre des armes d'épaule), la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) est extrêmement préoccupée par la position du NPD qui refuse toujours d'imposer une ligne de parti, ce que M. Ignatieff a pour sa part accepté de faire.

Vos récentes propositions voulant notamment «décriminaliser» la faute d'enregistrer les armes d'épaule (carabines et fusils de chasse) ne nous satisfont pas. Nous craignons malheureusement qu'elles permettront d'aider Stephen Harper à démanteler le contrôle des armes. Le fait d'éradiquer la sanction criminelle en lien avec l'oubli d'enregistrer une arme à feu transformerait ce qui est actuellement une obligation (passible de poursuite lorsque enfreint) en simple mesure optionnelle et serait équivalent à l'abrogation du «registre». Il y a d'autres manières de traiter les oublis honnêtes. Par exemple, la possibilité de déposer une accusation - soit une infraction sommaire ou une infraction criminelle - contre quiconque faillirait à l'obligation d'enregistrer son arme pourrait être maintenue, tout en ajoutant une nouvelle infraction visant ceux qui oublieraient, pour la première fois et par inadvertance, de procéder à l'enregistrement d'une arme à feu.

Votre proposition de rechange ne tient pas la route. Vous vous devez d'imposer une ligne de parti pour mettre fin au projet d'abolition du registre des armes à feu!

La FTQ connaît la politique du NPD de ne pas imposer de ligne de parti à son caucus et de permettre un vote libre sur les projets de loi privés. Or, il est désormais plus qu'évident que le projet de loi C-391 émane du gouvernement (qui l'a directement mentionné dans son discours du trône) et qu'il est déguisé en projet de loi privé, et vous le mentionniez vous-même il y a peu de temps.

Comme vous le savez, les audiences du Comité permanent de la sécurité publique et nationale (SECU) ont démontré un fort consensus provenant tant des regroupements de femmes et de victimes, des forces de l'ordre, des experts en sécurité et santé publique ainsi que de la

... 2

population en général pour le maintien du registre des armes à feu. Malgré tout, le Parti conservateur du Canada est plus déterminé que jamais à l'abolir. Le renvoi récent du DG du programme des armes à feu, Marty Cheliak, témoigne d'un climat politique qui fait taire ceux qui osent s'opposer ouvertement à l'abolition du registre.

Dans le passé, vous vous êtes avec raison dit fier de participer depuis ses débuts à la Campagne du ruban blanc pour enrayer la violence envers les femmes. Or, enrayer la violence envers les femmes requiert plus que le port d'un ruban blanc le 6 décembre de chaque année. **Vous avez aujourd'hui entre vos mains le pouvoir de sauver le registre des armes à feu – un outil efficace qui permet de réduire la violence envers les femmes et de prévenir les tragédies.**

**C'est pourquoi la FTQ vous demande aujourd'hui de poser un geste concret et courageux en imposant une ligne de parti** (par exemple pour voter en faveur de la recommandation du Comité permanent de la sécurité publique et nationale (SECU), **afin d'assurer le maintien du registre des armes à feu. La sécurité de milliers de femmes et d'enfants pourrait dépendre de votre décision.**

Le NPD sera-t-il complice de la lutte idéologique contre le registre des armes à feu? Si vous n'agissez pas, sachez que nous serons plusieurs à tenir le NPD responsable d'avoir aboli un outil important qui contribue à réduire la violence envers les femmes.

Nous sommes confiants que vous saurez demeurer un véritable allié de la lutte pour éliminer la violence envers les femmes.

Veillez recevoir nos sincères salutations.

Le président,



Michel Arsenault

MA/sl/mm  
sepb-574

c. c. M. Thomas Mulcair, Chambre des communes, Ottawa